

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 7 mars 2023, à 19 h**

**PROJET - ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Période de questions du public
- 10.03 Période de questions des membres du conseil
- 10.04 Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2023
- 10.05 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 février 2023, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 février 2023, à 9 h

**11 – Dépôt de pétitions-**

- 11.01 Dépôt d'une pétition demandant la prolongation des sessions de yoga offertes par l'arrondissement d'Anjou

**15 – Déclaration / Proclamation**

- 15.01 Proclamer la semaine du 16 au 22 avril 2023 la « Semaine de l'action bénévole »

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01 Autoriser une dépense totale de 33 520,96 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à GBI Experts-Conseils Inc au même montant, pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de remplacement des systèmes d'éclairage du terrain de baseball, du stationnement et de la piscine au parc des Roseaies - Anjou 2023 - Appel d'offres sur invitation numéro 2023-12-SP (1 soumissionnaire)
- 20.02 Approuver un acte par lequel la Ville de Montréal achète de Société en commandite Immeubles Sterling / Sterling Properties Limited Partnership, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 005 090 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 470 pieds carrés, situé au 7050 rue Jarry Est, dans l'arrondissement d'Anjou, à des fins de sports, culture et loisirs, pour un montant de 1 000 000 \$, plus les taxes applicables.. N/Réf. : 31H12-005-3368-01 Mandat : 22-0259-T.
- 20.03 Autoriser le prêt de matériel à la Communauté des Catholiques Portugais de Montréal dans le cadre de la Fête du Saint-Christ des Miracles se déroulant entre le 20 et le 22 mai 2023

- 20.04 Autoriser une dépense totale de 240 000 \$, incidences et taxes incluses- Octroyer un contrat à Big Belly Solar, LLC au montant de 222 158,97 \$, taxes non-applicables, pour la fourniture et la livraison de stations de poubelle (déchet et recyclage) avec système de compaction pour l'arrondissement Anjou - Appel d'offres public 23-19739 (1 soumissionnaire)

### **30 – Administration et finances**

- 30.01 Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 janvier 2023
- 30.02 Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre bonifiée du conseil municipal concernant la prise en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de certains travaux d'abattage d'arbres morts, déperissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de l'arrondissement d'Anjou
- 30.03 Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal , métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée pour l'année 2023 et autoriser une dépense de 292 627,59 \$

### **40 – Réglementation**

- 40.01 Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation, en marge arrière, du bâtiment situé aux 6972A à 6974, avenue Rhéaume – lot 1 111 433 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.02 Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un équipement essentiel au fonctionnement de l'établissement ainsi qu'une clôture d'une hauteur supérieure à 2 mètres pour l'immeuble situé au 8800, avenue de Chaumont - lot 1 111 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.03 Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser, en marge avant, l'implantation du bâtiment situé au 7501, avenue Rondeau - lot 1 110 523 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.04 Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser l'installation d'un réservoir souterrain et d'une pompe à essence en cour arrière, pour l'immeuble situé au 7010, boulevard Henri-Bourassa Est – lot 3 585 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.05 Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin d'autoriser l'installation de trois bornes de recharge pour véhicules électriques en cour avant, pour l'immeuble situé au 7020, boulevard Henri-Bourassa Est - lot 2 524 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.06 Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue de l'événement spécial - Spectacle annuel - organisé par Patinage Anjou inc. du 26 avril 2023 au 30 avril 2023

- 40.07 Donner un avis de motion du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de modifier certaines dispositions relatives aux usages prescrits aux grilles des spécifications et aux plateformes autour d'une piscine ou d'un spa
- 40.08 Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de modifier certaines dispositions relatives aux usages prescrits aux grilles des spécifications et aux plateformes autour d'une piscine ou d'un spa
- 40.09 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un premier projet de résolution visant à autoriser l'usage « industrie d'aliments et de boisson » pour l'immeuble situé au 9555, boulevard du Golf, lots 1 144 260, 1 144 211, 1 144 214 et 1 423 023 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-012)
- 40.10 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages au 7101, rue Jarry Est, lot 1 006 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-013)
- 40.11 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition d'une habitation unifamiliale et la construction d'une habitation trifamiliale au 7150, avenue Lévesque, lot 1 110 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-014)
- 40.12 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment institutionnel de 2 étages au 8650, boulevard Yves-Prévost, lots 1 111 629 à 1 111 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-015)
- 40.13 Adopter le règlement RCA 40-47 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » afin de retirer l'usage « activité communautaire et socioculturelle » dans les zones C-301, C-302, C-303, C-401, C-402, C-403, C-404 et C-405 et P-303
- 40.14 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), une résolution visant à autoriser un bâtiment de 20 étages au 7200, boulevard Louis-H.-La Fontaine, lot 1 005 094 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-010)
- 40.15 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), une résolution visant à autoriser un agrandissement pour l'immeuble situé au 11020, rue Sécant, lot 1 005 784 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-011)

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01 Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller ou conseillère en ressources humaines, volet prévention SST (préventionniste), à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2023

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou tenue le 5 décembre 2022
- 60.02** Dépôt par la secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 7 février 2023 à 18 h

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance ordinaire du 7 mars 2023